

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis no 22/2003

« Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 555'000.--(cinq cent cinquante cinq mille) pour divers travaux d'entretien de la maison villageoise, sise sur la parcelle RF n°31 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, formée de Messieurs Pierre-André Duvanel, Jacques Jeanfavre, Michel Rudaz et Marc Unverricht s'est réunie les 31 mars, 7-23-29 avril, 6 et 12 mai 2003 afin d'étudier le préavis municipal 22 / 2003 concernant des travaux d'entretien de la maison villageoise.

Concernant l'historique, point 1/ de ce préavis, la commission ne s'est pas penchée sur son contenu mais propose que ce texte riche en histoire, soit publié dans les «reflets de Cugy ». Il pourrait être complété des événements apparus après 1965.

Nous remercions Messieurs François Gillièron, Syndic et Yvan Allemand, Municipal pour leurs explications.

En compagnie de ces Messieurs et lors de la séance du 7 avril 2003 organisée dans la maison villageoise, nous avons, rencontré Monsieur Gilbert Jenni, architecte mandaté pour l'étude de ce projet, ainsi que Messieurs José Rohrer et Eric Loup représentant la commission des finances.

Nous remercions vivement toutes ces personnes pour le travail qu'elles ont réalisé, ainsi que pour leur disponibilité.

D'autres contacts téléphoniques avec l'architecte ont également été nécessaires pour analyser ce préavis.

L'étude de ce préavis appelle les remarques suivantes :

A. Toiture

L'isolation de la toiture est à ce jour inexistante.

Il est donc indispensable de procéder à l'isolation de l'entier de la toiture y compris l'école (soit au total environ 1052 m2) et au remplacement de la couverture en tuile actuelle, dans le but d'éviter les déperditions de chaleur et les infiltrations d'eau et de neige lors de forts vents.

Remarque 1 :

Pour garder l'aspect général de la rue du Village, il est prévu l'utilisation d'une tuile plate de type «vaudaire » et de couleur foncée.

B. Façades

Hormis les travaux de rafraîchissement des façades tels que présentés dans le préavis et qui nous semblent justifiés, la commission s'est penchée sur le problème de l'isolation des murs de façade.

La solution «isolation périphérique» envisagée par la Municipalité et l'architecte dans le cadres d'études préalables, ne nous a pas paru adaptée, ni nécessaire.

En effet, après avoir étudié le rapport de l'analyse thermique de l'enveloppe de la maison villageoise établi par M. Jean-Louis Genre, nous avons constaté que l'isolation actuelle des façades n'était pas le principal point faible et que les pertes de chaleur par les façades étaient négligeables par rapport à celles de la toiture.

D'autre part, il faut savoir que la solution «isolation périphérique» présente plusieurs inconvénients majeurs, soit :

- Une très mauvaise résistance mécanique aux chocs et aux coups (inconvenient majeur pour un bâtiment proches des écoles et accueillant nombre manifestations « énergiques »).
- Une durée de vie relativement courte (10 à 15 ans) après quoi, il faut refaire les crépis.
- des problèmes de fixation en façade d'objets tels que éclairage, signalisation et autres accessoires.
- L'esthétique des façades serait modifiée et les embrasures des fenêtres en pierre de taille disparaîtrait derrière l'isolation.
- Isolation pas parfaite due au fait qu'il n'est pas possible de faire les retours dans les embrasures des fenêtres.
- La fresque contre la façade actuelle, disparaîtrait derrière l'isolation.

Remarque 2 :

Nous estimons que l'isolation actuelle des façades est suffisante et de ce fait nous sommes d'accord avec la proposition de la Municipalité.

C. Chauffage

En date du 29 avril 2003, nous avons visité la chaufferie et pris acte que celle-ci date de 1977. La citerne actuelle d'une contenance de 10'000 litres est insuffisante pour chauffer la maison villageoise, l'école de la Cavenettaz, l'appartement des concierges, le centre Œcuménique et l'abri PC.

(Les charges annuelles de mazout représentent au total Frs. 13'450.--, soit environ Frs. 9'600.- pour la maison villageoise, Frs. 2720.- pour la Cavenettaz et Frs. 1130.- pour le centre Œcuménique)

Selon discussion avec les concierges Mme et M. Morel, en hiver il faut remplir la citerne environ toutes les 7 semaines.

Nous sommes donc d'accord avec la Municipalité pour le remplacement de la chaufferie actuelle qui donne des signes évident de faiblesse.

Remarque 3 :

Nous suggérons cependant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer une chaudière à gaz, ce qui résoudrait le problème de la contenance insuffisante de la citerne actuelle, et permettrait de libérer des locaux pour la commune.

Si le passage au gaz se réalise, cela impliquera le dégazage et le démontage de la citerne.

D. Fenêtres

Dans des travaux d'entretien antérieurs, une partie des fenêtres (scène et salle de la Cavenettaz) ont déjà été remplacées.

Dans le but d'obtenir une meilleure isolation et une économie d'énergie, ainsi qu'une esthétique uniforme des fenêtres, nous sommes d'accord avec le fait qu'il faille remplacer le solde des fenêtres de la grande salle, du hall d'entrée, de l'économat et du foyer.

Les fenêtres PVC système rénovation, avec verre isolant de bonne qualité, permettent un montage en applique directement contre les anciens cadres existants.

Cette technique évite de gros travaux sur les façades et embrasures.

Remarque 4 :

Si les travaux du préavis N° 23 / 2003 sont acceptés, l'installation de 3 fenêtres vers les blocs WC prévus ne sera plus nécessaire, soit une moins-value d'environ Frs. 2'500.—

E. Travaux divers

Ces travaux consistent en une remise en état des sols, un contrôle général des menuiseries et des retouches de peinture aux endroits nécessaires.

Remarque 5 :

Dans le cadre de tous ces travaux et au vu du montant alloué à ce poste, nous proposons que toutes les salles et les locaux soient rafraîchis (peinture sur les murs, plafonds et cadres de porte, contrôle des menuiseries) et qu'un contrôle des portes extérieures en chêne soit effectué afin d'en améliorer l'étanchéité et les fermetures.

Remarque 6 :

Nous avons constaté que le plancher en bois de la scène mériterait un ponçage et vitrifiage (celui-ci a été fait, il y a environ 12 ans déjà).

Nous attirons votre attention sur le fait que pendant les spectacles de gym par exemple, des enfants s'y déplacent à pieds nus et que lors du nettoyage, de nombreuses échardes se prennent dans les «panosses ».

Concernant les remarques 5 et 6, la commission dépose les amendements suivants :

- **Amendement 1 :** Nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'un rafraîchissement complet des peintures intérieures pour les locaux publics, ainsi que le contrôle et la remise en état des portes extérieures en chêne.
Le financement de cet amendement est à prendre sur les postes E et F.

- **Amendement 2 :** Nous demandons à la Municipalité de faire le nécessaire pour la remise en état du plancher en bois de la scène.
Le financement de cet amendement est à prendre sur les postes E et F.

En conclusion, la commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis et ses amendements tels que présentés.

Fait à Cugy le 12 mai 2003,

Duvanel Pierre-André

Jeanfavre Jacques

Rudaz Michel

Unverricht Marc